

## **COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2009.**

Le quatorze mai 2009, le Conseil Municipal de DAUX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patrice LAGORCE, Maire. Date de convocation : 07.05.2009.

**PRESENTS** : ANSCIEAU Luc, BARLASSINA Claude, BERNARD Denis, BINET-GAUBERT Véronique, CHASTANET Pascale, CORTES Marcel, FRAPECH Jean-Louis, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, GUILLET Pascal, LAGORCE Patrice, MERLE Sandrine, MONCEYRON Jean-Pierre, SAINT-PAUL Bernard, SANDREAU Claude.

**ABSENTS** : BIRELLO Danielle, BIRELLO Jean-Louis, FORESTIER Christine, LATOUR Thomas.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MERLE Sandrine.

**PROCURATIONS** : BIRELLO Danielle à GETTO Marie-José, BIRELLO Jean-Louis à SANDREAU Claude  
FORESTIER Christine à BINET-GAUBERT Véronique

### **Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 06.04.09.**

#### **1 – Adhésion au service facultatif de remplacement du Centre de Gestion de la Haute-Garonne**

Mr le Maire fait part de l'existence au Centre de Gestion d'un service facultatif de Remplacement, créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Ce service opérationnel depuis le 1er septembre 1992, propose aux collectivités territoriales qui le demandent, du personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou des tâches saisonnières ou occasionnelles. Il est possible d'adhérer à ce service, sachant que c'est seulement lorsqu'un remplacement sera envisagé qu'une convention ponctuelle sera passée avec le Centre de Gestion. Cette convention précisera les tâches confiées, la période et le coût de la mission de remplacement.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'adhérer au service de Remplacement du Centre de Gestion de la Haute-Garonne, de mandater le Maire pour la signature des conventions ponctuelles à intervenir et d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application des dites conventions.

#### **2 – Recrutement d'un Adjoint Administratif 2ème classe contractuel**

Mr le Maire fait part à l'assemblée que pour une bonne organisation des services administratifs, il convient d'assurer le remplacement de l'Adjoint Administratif 2ème classe en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1er juin 2009. En attendant l'accomplissement de toutes les formalités administratives liées au recrutement, Mr le Maire propose de créer un emploi occasionnel d'Adjoint Administratif 2ème classe non titulaire selon la Loi du 26 janvier 1984 sur la base de l'article 3 Alinéa 2. Il aura pour mission l'accueil et l'exécution de tâches administratives.

Mr le Maire propose que la durée du contrat de l'Adjoint Administratif 2ème Classe non titulaire soit de trois mois renouvelable une fois à compter du 26 mai 2009, à raison de 35 heures hebdomadaires. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade des Adjoints Administratifs 2ème classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Mr le Maire dans sa totalité et autorise Mr le Maire à signer le contrat pris en application de l'art.3 alinéa 2 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984.

Les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sont prévus au Budget 2009.

#### **3 – Création d'un poste d'Adjoint Administratif 1ère Classe**

Mr le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'Adjoint Administratif 1ère classe à temps complet. La création de ce poste est nécessaire au bon fonctionnement du service administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'Adjoint Administratif 1ère classe à temps complet et de prévoir la rémunération correspondante à l'article 6411 du Budget Primitif 2009.

#### **4 – Demande de Subvention d'une tondeuse et d'une remorque**

Mr le Maire expose que les services communaux pour faire face à l'accroissement des surfaces en espaces verts ont besoin d'une augmentation du matériel technique à savoir une nouvelle tondeuse autotractée pour les petites surfaces et une remorque permettant un transport rapide et sécurisé de la tondeuse autoportée des services communaux.

Sur proposition de la commission travaux et après examen de plusieurs devis Mr le Maire propose de retenir la Société SACRE Verts Loisirs pour l'acquisition d'une tondeuse autotractée d'un montant de 1 378,76 € HT et la Société Espaces Verts COOPEVAL pour l'acquisition d'une remorque d'un montant de 2 456,17 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal estime nécessaire l'acquisition de la tondeuse autotractée et de la remorque pour un montant total de 3 834, 93 €HT soit 4 586,58 €TTC, accepte les devis présentés et demande au Conseil Général l'attribution d'une subvention.

La dépense correspondante soit 4 586,58 €TTC est inscrite à l'article 2188-42 du Budget Primitif 2009.

#### **5 – Demande de Subvention – Réfection des courts de Tennis**

Mr le Maire expose que la peinture des deux courts de tennis s'est dégradée à l'usage et a besoin d'une réfection afin que les matchs d'entraînement ou de compétition puissent se dérouler dans des conditions satisfaisantes.

Sur proposition de la commission travaux qui a examiné les différents devis établis, Mr le Maire propose de retenir le devis de la Société NETLINE d'un montant de 6 000 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal estime nécessaire la réfection des deux courts de tennis, accepte le devis présenté, et demande au Conseil Général l'attribution d'une subvention.

La dépense correspondante soit 7 176 €TTC est inscrite à l'article 2118-31 du Budget Primitif 2009.

#### **6 – Demande de Subvention – Réfection du terrain de football**

Mr le Maire expose que le terrain de football du stade municipal a besoin d'être entièrement réhabilité, la détérioration de la pelouse étant préjudiciable au bon déroulement des compétitions et pouvant présenter à la longue un danger pour les joueurs.

Sur proposition de la commission des travaux qui a examiné les différents devis établis, Mr le Maire propose de retenir le devis de la Société CAUSSAT Espaces Verts d'un montant de 15 000 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal estime nécessaire la réfection du terrain de football, accepte le devis présenté, et demande au Conseil Général l'attribution d'une subvention.

La dépense correspondante soit 17 940 €TTC est inscrite à l'article 2118-50 du Budget Primitif 2009.

#### **7 – Demande de Subvention – Réfection du terrain de football**

Mr le Maire expose que le terrain de football du stade municipal a besoin d'être entièrement réhabilité, la détérioration de la pelouse étant préjudiciable au bon déroulement des compétitions et pouvant présenter à la longue un danger pour les joueurs. Mr le Maire présente le devis de la Société CAUSSAT Espaces Verts d'un montant de 15 000 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal estime nécessaire la réfection du terrain de football, accepte le devis présenté et demande au Pays Tolosan l'attribution d'une subvention.

La dépense correspondante soit 17 940 €TTC est inscrite à l'article 2118-50 du Budget Primitif 2009.

#### **8 – Déclaration préalable pour des opérations de démolition**

Dans le cadre de la réforme du permis de construire et des autorisations d'occupation des sols (décret n°2007-18 du 05.01.07), entrée en vigueur le 01.10.2007, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que les démolitions de tout ou partie de bâtiment sont soumises à permis de démolir.

#### **9 – Déclaration préalable pour l'édification de clôtures**

Dans le cadre de la réforme du permis de construire et des autorisations d'occupation des sols (décret n°2007-18 du 05.01.07), entrée en vigueur le 01.10.2007, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que les édifications de clôtures sur tout le territoire de la Commune, sont soumises à déclaration préalable.

#### **10 – Convention entre la Commune de Daux et la Communauté de Communes SAVE et GARONNE pour la mise en œuvre d'un fonds de concours finançant le pool 2009-2010**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il convient de passer une convention avec la Communauté de Communes SAVE et GARONNE afin d'instituer un fonds de concours permettant de trouver de nouvelles sources de financement pour la mise en œuvre du « pool routier » sur les voies communales. Cette convention est souscrite pour la durée du pool routier 2009-2010, à savoir 2 ans. La part de financement communale annuelle imputée à la Commune de Daux s'élève 13 573, 48 € telle que décrite dans la convention jointe en annexe de la délibération. Mr le Maire sollicite l'approbation de l'Assemblée pour la création du fonds de concours et le montant de la participation annuelle de la Commune à hauteur de 13 573, 48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la création d'un fonds de concours permettant de participer au financement du « pool routier » 2009-2010, approuve le montant de la participation de la Commune de Daux à ce fonds de concours à hauteur de 13 573, 48 € et autorise Mr le Maire à signer la convention afférente avec la Communauté de Communes SAVE et GARONNE.

#### **11 – École numérique**

Mr le Maire présente le projet d'école numérique établi par le gouvernement dans le cadre du plan de relance de l'économie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le principe d'une candidature de la commune de DAUX au projet d'école numérique et mandate Mr le Maire pour établir et déposer le dossier de candidature, faire établir les devis auprès des entreprises, établir et signer la convention avec l'Éducation Nationale.

#### **12 – Questions diverses :**

Mr le Maire :

- expose la situation relative à la pandémie A H1N1 ; le bulletin d'information est affiché régulièrement en mairie.
- annonce l'ouverture de la crèche de Merville à l'automne ; comme celle de Bretx elle sera intercommunale et acceptera des enfants de l'ensemble des communes de la Communauté des Communes.
- propose l'organisation du bureau de vote pour les élections européennes, organisation qui est approuvée en séance.
- informe le Conseil Municipal de l'élection d'un nouveau président du Scot Nord, Mr AUGÉ, président de la CDC de Villemur.
- expose la proposition de la commission scolaire de création d'une commission de suivi CLAE-CLSH-Espace Jeunes permettant d'assurer la cohérence des projets d'animation et de traiter les éventuelles questions pratiques qui se posent ; la commission comprendrait les directeurs des structures, des représentants de la municipalité et des parents d'élèves. Le Conseil Municipal approuve le principe.
- des membres du Conseil Municipal et du service technique ont effectué un repérage nocturne des infiltrations d'eau claire dans le réseau d'assainissement et ont identifié plusieurs fuites à colmater.
- une réunion d'information sur les travaux CD37 aura lieu le 15 juin en mairie.
- Mr SAINT PAUL fait le compte rendu de la réunion sécurité à laquelle il a participé à la préfecture le 29 avril.
- Mr FRAPECH fait le compte rendu de la réunion du SMEP consacrée aux eaux pluviales.
- Mr BARLASSINA fait le compte rendu des activités du bureau de la commission agricole et indique que la réunion plénière se tiendra en juin ; tous les conseillers municipaux seront conviés.
- Mme MERLE fait le compte rendu de la première réunion Agenda 21 qui s'est tenue au Burgaud et rappelle la réunion du 2 juin à Merville.
- Mr FRAPECH donne plusieurs informations concernant le tourisme sur la commune de Daux (ouverture nouveau gîte, signalisation des chemins de randonnée).
- Mme CHASTANET signale un problème de stationnement le long de l'église lorsque le terrain est utilisé par les joueurs de pétanque ; elle informe le Conseil Municipal de la décoration prochaine d'un dauxéen au titre de ses services dans le cadre des forces de l'ONU.